



60 ans du Traité de l'Élysée
Régions et Länder s'engagent à Strasbourg pour accélérer la transition
environnementale et énergétique de nos territoires à l'aune du Pacte Vert européen

Strasbourg, mercredi 18 janvier 2023

Déclaration commune

1. Réunies à Strasbourg, capitale européenne, à l'invitation conjointe de Régions de France et de la Région Grand Est, Régions françaises et Länder allemands, s'engagent pour conforter les partenariats franco-allemands en faveur de la transition environnementale et énergétique, de l'aménagement durable des territoires, de la mobilité des jeunes, de l'engagement citoyen et de la formation initiale et continue. À quelques jours du 60^e anniversaire du Traité franco-allemand de l'Élysée, Régions et Länder inscrivent leurs engagements convergents dans une perspective volontaire pour la relation franco-allemande et la construction d'une Europe des solidarités territoriales, moteur des transitions.
2. Les membres de la conférence des ministres des Affaires européennes (*Europaministerkonferenz*) et les Régions françaises reconnaissent la valeur unique du traité de coopération franco-allemande du 22 janvier 1963, également connu sous le nom de traité de l'Élysée. Celui-ci a défini les bases de l'amitié franco-allemande et de la coopération de confiance entre les deux États sur les plans culturel, social, économique et politique. En outre, sa signature a marqué un tournant dans l'histoire de l'Europe, puisque le traité de l'Élysée, en plus d'instaurer une relation bilatérale entre deux puissances autrefois ennemies au cœur de l'Europe, a posé la première pierre de l'intégration européenne dans son ensemble.
3. Les niveaux régionaux des deux États ont contribué pour une part essentielle à cette amitié bilatérale en constante progression et continueront à l'avenir à s'engager pour le succès de la coopération franco-allemande, ainsi que pour le développement d'une Union européenne solidaire et apte au changement.
4. Les Régions françaises et les membres de la conférence des ministres des Affaires européennes (*Europaministerkonferenz*) reconnaissent l'importance du Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019, qui constitue une base contractuelle renouvelée. Le traité d'Aix-la-Chapelle souligne la volonté de maintenir la coopération franco-allemande ouverte à tous les États membres de l'UE. Ce traité donne donc lui aussi une impulsion à une plus grande cohésion européenne. Le traité a reconnu explicitement le rôle des Régions et des Länder ainsi que celui du Plénipotentiaire pour les affaires culturelles dans le cadre du traité sur la coopération franco-allemande. La création du Fonds citoyen franco-allemand permet une plus grande participation des citoyens et une coopération bilatérale, par exemple au niveau des jumelages de villes, ainsi qu'entre associations et partenaires non institutionnels.

5. Le fait que le traité reconnaisse explicitement l'importance de la coopération transfrontalière ainsi que le rôle de la coopération décentralisée et interrégionale des collectivités et d'autres acteurs locaux est un signal important.

6. Les Régions françaises et les membres de la conférence des ministres des Affaires européennes (*Europaministerkonferenz*) soulignent que le rapprochement entre les deux pays recèle encore un grand potentiel pour la coopération régionale, par exemple dans le domaine de l'enseignement supérieur, y compris la coopération en matière de recherche et de transition numérique (intelligence artificielle, innovations de rupture), des énergies durables et innovantes, de la jeunesse, de la promotion de la langue du partenaire ainsi que pour développer de nouvelles offres de formation professionnelle initiale et continue, et développer le transport ferroviaire transfrontalier et transeuropéen ainsi que les systèmes de santé.

7. Les membres de la *Europaministerkonferenz* et les représentants des Régions françaises insistent sur le fait que l'Office franco-allemand pour la jeunesse et le Fonds citoyen franco-allemand sont d'une importance primordiale pour l'entente et les rencontres au niveau communal et régional. Ils considèrent également qu'il est essentiel d'offrir aux jeunes la possibilité de participer à ces programmes d'échange, en particulier aux jeunes qui grandissent dans des conditions moins favorisées, qui ont besoin d'un soutien particulier ou qui vivent avec un handicap.

8. Les *Länder* allemands et les Régions françaises bénéficient de divers types de financements européens. La politique de cohésion joue un rôle essentiel à cet égard. Ils considèrent qu'au-delà de 2027, la poursuite ciblée de la politique de cohésion pour toutes les régions d'Europe, par le biais de la gestion partagée et de la dotation de moyens adéquats par les fonds structurels et d'investissement européens, est fondamentale pour soutenir la poursuite du développement positif des régions. Ils estiment ainsi qu'il faut s'impliquer à nouveau activement et suffisamment tôt dans le débat sur la future politique de cohésion et le cadre financier pluriannuel (CFP) après 2027, en se basant sur les expériences de la période de financement actuelle de l'UE. L'évaluation à mi-parcours du CFP, annoncée par la Commission européenne pour le 2^{ème} trimestre 2023, revêt une importance particulière à cet égard.

9. Régions françaises et *Länder* allemands œuvrent à la clôture de la période de programmation 2014/2020. Néanmoins, des risques de retards dans les contrôles nécessaires à la certification de dépenses liées à REACT-EU et à d'autres programmes subsistent, si bien que les délais légaux de clôture pourraient ne pas être tenus. Ceci menace la capacité des autorités de gestion en France et en Allemagne à liquider des dépenses. Il est ainsi demandé aux institutions européennes de prendre les mesures nécessaires pour octroyer plus de flexibilité dans le calendrier de clôture des programmes, et de prolonger d'une année les délais de transmission des documents de clôture, y compris les demandes de paiement.

10. Régions françaises et *Länder* allemands utilisent également de manière ciblée les instruments de la politique de cohésion de l'UE pour mettre en œuvre le Pacte vert (*Green deal*) pour l'Europe. Les régions particulièrement touchées par les changements structurels doivent faire l'objet d'une attention et d'un soutien particuliers. Le Fonds pour une Transition Juste (FTJ) a un rôle important à jouer dans le soutien à la transition verte, en particulier dans les régions houillères. Les zones rurales et urbaines sont confrontées à des défis propres qui doivent être abordés de manière ciblée. Les changements structurels dans

d'autres branches de l'industrie, comme par exemple l'industrie automobile, devraient également être abordés plus spécifiquement.

11. Les membres de la conférence des ministres des Affaires européennes (*Europaministerkonferenz*) et les Régions françaises soulignent que les programmes Interreg transfrontaliers et transnationaux constituent une contribution centrale à la réalisation de projets transfrontaliers dans l'Union européenne. De leur point de vue, il faut donc garantir une dotation financière adéquate à Interreg. Ils attendent de la Commission européenne qu'elle vérifie si le budget actuel d'Interreg dans ses quatre volets est adapté aux besoins.

12. La protection efficace du climat est un défi mondial. Les membres de la conférence des ministres des Affaires européennes (*Europaministerkonferenz*) et les Régions françaises saluent l'objectif de la Commission européenne de faire du Pacte vert pour l'Europe une stratégie de croissance. Cet objectif ne peut être atteint que par un cadre réglementaire cohérent qui combine intelligemment des buts ambitieux visant les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, d'une part, avec la sécurité de planification nécessaire pour les entreprises ainsi que des instruments et des aides fondés sur le marché pour parvenir à ces objectifs, d'autre part.

13. Les Régions françaises et les membres de la conférence des ministres des Affaires européennes (*Europaministerkonferenz*) soulignent, en tenant compte de réalités de la concurrence internationale, que l'engagement européen comme pionnier et modèle dans le domaine de l'économie durable et de la neutralité climatique peut procurer aux entreprises concernées de réels avantages concurrentiels. Pour ce faire, il est essentiel d'adopter une approche européenne commune pour promouvoir les investissements stratégiques. C'est pourquoi les *Important Projects of Common European Interests* (IPCEI) doivent avancer plus rapidement et plus efficacement. Les projets communs franco-allemands jouent ici aussi un grand rôle.

14. La sécurité d'approvisionnement énergétique est une question centrale pour l'Union européenne. Les membres de la conférence des ministres des Affaires européennes (*Europaministerkonferenz*) et les Régions françaises saluent le fait que le plan REPowerEU réponde aux nouveaux défis posés par une situation géopolitique modifiée, notamment en raison de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine. Pour renforcer durablement l'autonomie stratégique de l'Europe, il faut poursuivre résolument la transition énergétique en développant rapidement les énergies renouvelables, en renforçant l'efficacité énergétique et les mesures d'économie d'énergie et en garantissant un approvisionnement durable et abordable à long terme. Parallèlement, les régions françaises et les membres de la conférence des ministres des Affaires européennes (*Europaministerkonferenz*) estiment qu'il est également nécessaire d'atténuer les conséquences de l'augmentation des prix de l'énergie afin d'éviter des difficultés sociales inacceptables.

15. Le développement d'une mobilité respectueuse du climat, intelligente et pérenne est un autre objectif clé du pacte vert pour l'Europe. Le développement du transport ferroviaire direct dans l'espace transfrontalier ainsi que l'harmonisation et la simplification de la billettique jouent un vrai rôle dans ce contexte.

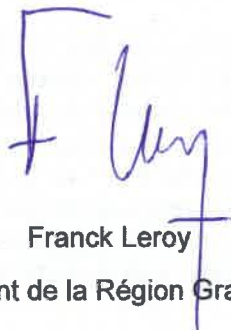
16. Les Régions françaises et les membres de la conférence des ministres des Affaires européennes (*Europaministerkonferenz*) s'engagent à poursuivre ce dialogue structuré et régulier à l'échelle collective, avec des réunions régulièrement organisées en France ou en Allemagne. Ces réunions doivent permettre de poursuivre, prolonger et d'étendre des axes de coopérations à de nouveaux domaines, afin d'accompagner les changements structurels à l'œuvre.

17. Cette déclaration commune est transmise aux Gouvernements nationaux à Paris et à Berlin, ainsi qu'à la Commission européenne, au Parlement européen, au Conseil européen et à la Présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, et au Comité européen des Régions./.

pour *Régions de France*



François Bonneau
Vice-Président



Franck Leroy
Président de la Région Grand Est

pour la *Europaministerkonferenz*



Rainer Robra
Président 22/23